

La réforme de l'orthographe

« Enfin Malherbe vint »

par Jérôme Peignot

SI l'ancien français n'employait pas d'accent, c'est que les mots étaient pourvus des lettres qui les composaient en bonne logique langagière. Bâtit se disait bastir ; tête : teste ; âge : eage ; crûment : cruement ; sûr : seur... L'orthographe invitait à une intériorisation de l'expression ; à faire de celle-ci le prétexte à une authentique création.

Plus tard, au seizième siècle, quand, sous prétexte de simplifier, les lettres « e » et « s » eurent été supprimées, on s'avisait qu'en la limitant à sa seule transcription, on risquait de remettre le caractère impondérable de la langue en cause et, ce faisant, de la compromettre dans son intégrité même. La célèbre formule « *Enfin Malherbe vint* » ne dit pas autre chose,

qui évoque le rôle de médecin de ce poète appelé au chevet de la langue française moribonde et qui lui administra, *in extremis*, le traitement grammatical qui la sauva. La potion qu'il prescrivit à la malade, pour l'essentiel, consistait à revenir à ce que les Grecs appelaient l'« esprit ». Ce procédé d'accentuation apparenté à l'écriture neumatique avait assuré à la langue grecque la pérennité qu'on sait.

C'est ainsi que Malherbe donna force de loi à la décision de Jacobus Sylvius, qui, en 1531, avait le premier eu l'idée du recours à l'accent circonflexe, singulièrement pour noter les diphtongues. En 1740, l'Académie, qui avait pourtant cautionné cet emploi, fit une première fois marche arrière et sanctionna la suppression de cet

accent sur l'« u » des participes (vu, reçu). De la même manière, alors qu'elle le maintenait sur certains mots en « ument » (goulument, incongrument, indument), elle admit sa disparition dans d'autres (éperdument, ingénument, résolument).

Les fabricants font la loi

Si, depuis la Renaissance, en dépit des attaques qu'il a subies, l'accent circonflexe s'est tout de même maintenu au-dessus de nos lignes, c'est qu'il avait fini par faire partie si intégrante du français que l'idée ne venait pas même de le supprimer.

Dans la mesure où elles témoignent d'une attitude éminemment spécieuse, les raisons qu'invoque aujourd'hui l'Académie pour entraîner la suppression de ce malheureux accent doivent être analysées avec soin. Elle invoque tout d'abord le fait qu'il est la principale cause des fautes d'orthographe, souligne ensuite le caractère soi-disant « incohérent » et « arbitraire » de son emploi, qui empêche tout « enseignement systématique ». Enfin, elle ajoute qu'il n'est jamais « nécessaire ». En somme, sous prétexte qu'il doit être systématique – ce que rien ne

justifie, – ce sont ceux qui font des fautes d'orthographe qui finissent par faire autorité. Et si, en haut lieu, on s'était contenté de ce mauvais coup porté à la langue ! Mais non, on en a remis, allant même jusqu'à écrire que « le véritable remède serait donc la disparition de ce signe et son remplacement par les autres accents sur la voyelle e ». Si on veut bien admettre qu'avec cet accent circonflexe c'est une dimension poétique, donc essentielle de notre langue qui s'en va, force sera de reconnaître que, loin de la défendre, le propos de l'Académie a consisté à assister à sa mise à mal.

La France ne fabriquant pas plus les photocomposeuses que les imprimantes d'ordinateurs propres à diffuser notre langue sans requérir, de la part de leurs utilisateurs, à ces manipulations sans lesquelles les accents ne sauraient agrémenter nos lettres, ce sont donc les fabricants de ces machines qui font la loi. Les choses ne se seraient pas passées ainsi si les lecteurs s'étaient montrés plus vigilants. Il est vrai aussi que les Français se sont détournés de la lecture et qu'après tout ils ont leur part de responsabilité dans le fait que l'oiseau s'est envolé.

► Jérôme Peignot, écrivain, est docteur d'Etat (Paris-I).